

## ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

Délibérations du Comité d'Administration du Registre des

ARRONDISSEMENT

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

1993 18 FEVRIER Séance du.....

Objet:

cent quatre vingt treize

L'an mil neuf cent cent dix huit Février Cotisation 1993

( \* )

dix huit heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu

habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9303/02

D

Dominante

BALDINI, BARBIER, CLARY, COULET, DE LORENZO, DAVID, DUHALDE, FRANCO, GYNESY, GOLETTO, GRIFFA, ou GUIGONIS, KLOMMAN, LELEUX, MARIA, MARY, MURRIS, Représentés PASCAL, SANTUCCI, THAON, Mmes BELLON, BOURRIER,

RAYBAUD, SOMARIA.

1	/ EL	EVES :	DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		TARIFS	Communes participant au fonctionnement de l'Ecole		Communes non participantes
	Année scolaire 1993/94		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
-	A	Instruments et FM	750 F	1 900 F	2 400 F
	В	Formation Musicale Jardin Musical Atelier avec FM	550 F	1 400 F	1 900 F
Ì	С	Atelier ou Instr. supp.	400 F	450 F	650 F

(\*) sous réserve de la participation du Conseil Général, sinon tarif A

600 F

Frais de dossier d'un montant de 100 F, sont à ajouter à la cotisation

A partir de la deuxième inscription pour la même famille, le tarif dégressif suivant est appliqué : 2ème - 10 % ; 3ème - 20 % , etc.. le pourcentage s'applique sur la cotisation la plus élevée.

2/ COMMUNES : 1 500 F par an et par enfant (Membres du Syndicat). 1 600 F par an et par enfant (Autres Communes).

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour entrait certifié conforme au registre,

24. FEV. 1993 DES ALPES MARITIMES

Ont signé au registre tous les Membres présents. Le Président, Hervé de FONTMICHEL

DEPA